LA PROVIDENCE

2024

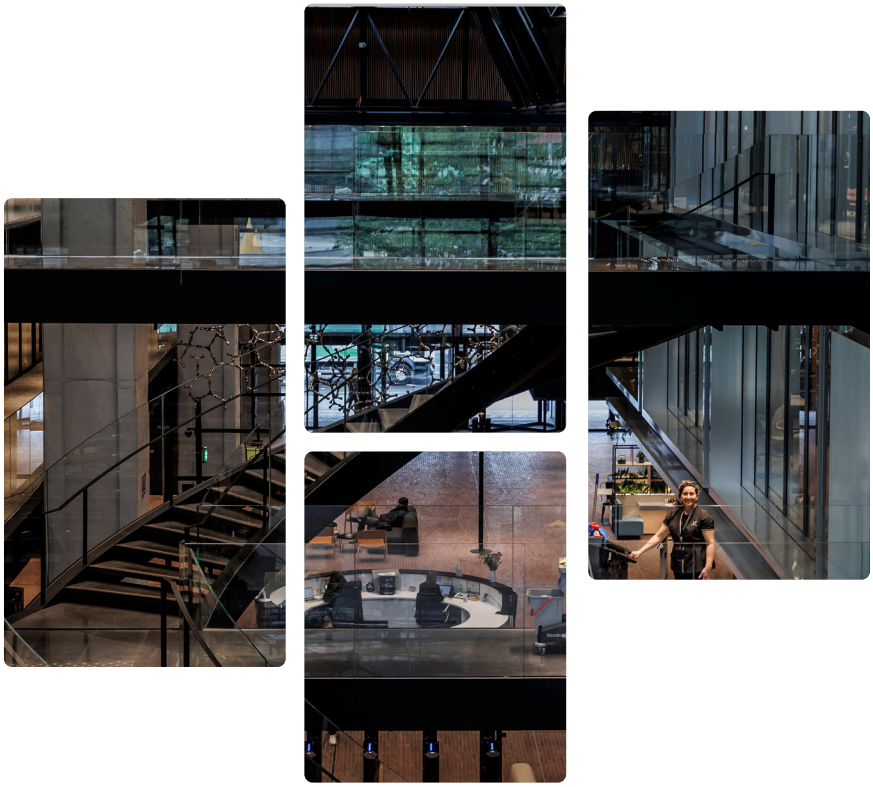

Rapport de suivi

SBTi

Introduction

LP LA PROVIDENCE s'est engagée auprès de la Science Based Targets initiative (SBTi), un organisme international qui aide les entreprises à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre conformes aux recommandations du GIEC et à l'Accord de Paris. En 2024, ses objectifs de réduction, à court et à long terme, ont été validés par le SBTi. LP s'implique à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard.

Résultats 2024

LP s'emploie à réaliser, chaque année, le calcul de ses émissions de GES des Scopes 1, 2 et 3 sur l'ensemble de son périmètre d'activité, en suivant les préconisations du GHG Protocol.

Entre 2023 et 2024, les émissions totales de La Providence ont augmenté de 14.5%, passant de 3 396 tCO2e à 3 888 tCO2e. Une analyse par Scope permet d'expliquer cette variation :

Scope 1 - La baisse de 4 % du Scope 1 s'explique par une légère diminution des émissions des véhicules de société (catégorie 1.2 : émissions directes des sources mobiles de combustion).

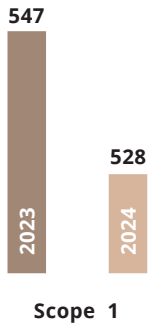

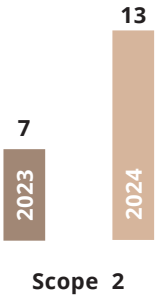

Scope 2 - La hausse observée est de 86% mais elle porte sur une consommation d'électricité qui est faible en valeur absolue avec des émissions qui sont passées de 7 à 13 tCO□e (catégorie 2.1 : émissions indirectes liées à la consommation d'électricité).

Scope 3 - La hausse de 18 % de ce Scope est la résultante de plusieurs variations entre 2023 et 2024 :

- Baisse des émissions des postes suivants :

Catégorie 3.1 – Produits et services achetés

Catégorie 3.3 - Emissions liées aux combustibles et à l'énergie.

Catégorie 3.4 – Transport de marchandises amont et distribution

Catégorie 3.7 - Déplacements domicile-travail

- Hausse des émissions du poste suivant :

Catégorie 3.2 - Biens immobilisés

Catégorie 3.5 - Déchets générés

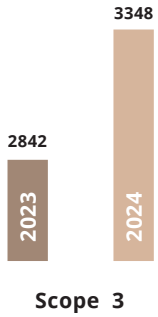

Année de référence : 2023 Méthode de calcul : GHG Protocol. Certifié par un tiers : @GreenUp Climat
Scope 3 : les données détaillées par catégorie d'émissions sont confidentielles

[1] GES : gaz à effet de serre

Objectifs validés par le SBTi :

• Objectifs à court terme entre 2023 et 2033 :

Référence	Objectifs	Variations 2023-24
NT-ABS1	Réduction de 54,6% en valeur absolue des émissions de GES des Scopes 1 et 2.	**-2.4%**
NT-INT1	Réduction de 61,1% des émissions de GES rapportées au chiffre d'affaires du poste Achats de produits et de services	**-13.1%**
NT-INT2	Réduction de 61,1% des émissions de GES rapportées au chiffre d'affaires du poste Actifs en leasing amont	**-1.7%**
NT-INT3	Réduction de 61,1% des émissions de GES rapportées au chiffre d'affaires du poste Emissions liées aux combustibles et à l'énergie (Scope 3)	**-4%**

• Objectifs portant sur les fournisseurs :

Référence	Objectifs
NT-01	Avoir 66% (en émissions) des fournisseurs de produits, de services et de biens immobilisés qui soient certifiés SBTi d'ici 2029
NT-02	Augmentation de 20% à 100% de la part des achats d'électricité renouvelable d'ici 2030.

• Objectifs à long terme d'ici 2050 :

Référence	Objectifs	Variations 2023-24
LT-ABS1	Réduction de 99,6% en valeur absolue des émissions des Scopes 1 et 2.	**-2.4%**
LT-INT1	Réduction de 97% des émissions de GES rapportées au chiffre d'affaires du Scope 3	**+15.7%**

Plan de transition LP

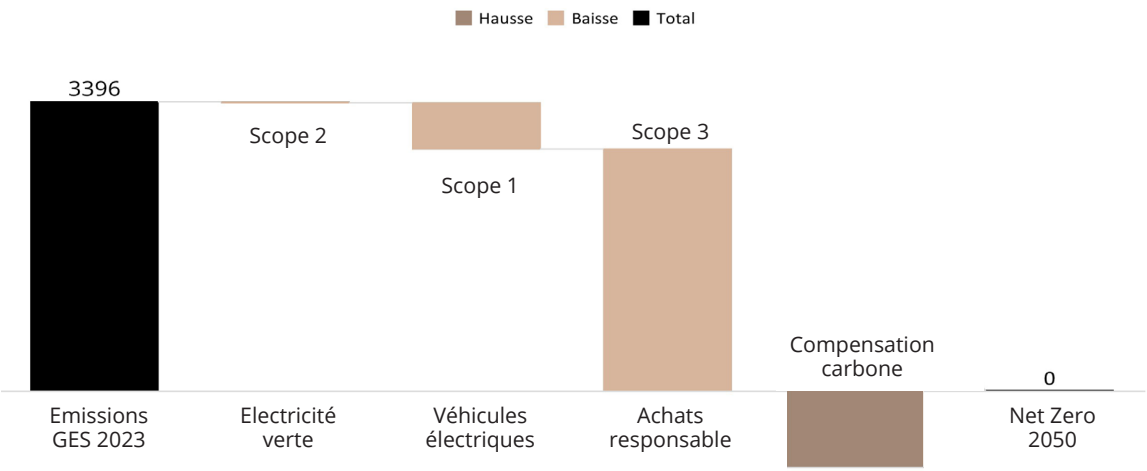

2030-2033

Actions

• Electricité verte:

Acheter 100% d'électricité renouvelable à partir de 2026, ce qui fera passer le Scope 2 de la société à 0 (catégorie 2.1 : émissions indirectes liées à la consommation d'électricité).

• Mobilité:

Définir un planning de renouvellement de la flotte de véhicules de la société pour arriver à 100% de véhicules électriques dès l'année 2033 (catégorie 1.2 : émissions directes des sources mobiles de combustion)

Terminer le plan de formation à l'éco-conduite des collaborateurs (catégorie 3.7 : déplacements domicile-travail)

• Consommation responsable :

Créer un groupe de travail pour rechercher des alternatives bas carbone sur les principaux produits achetés (catégorie 3.1 : produits et services achetés)

Internaliser le service « Réparation et installation de machines et d'équipements » (catégorie 3.1 : produits et services achetés)

• Engagement fournisseur :

Augmenter la part de fournisseurs et partenaires certifiés SBTi.
Conformément au principe de vigilance, LA PROVIDENCE attend de ses Fournisseurs et Sous-traitants qu'ils partagent ces engagements et qu'ils définissent eux-mêmes une ambition claire en matière de RSE et de climat.

Conformément à l'engagement de La Providence auprès du SBTi, un nouveau rapport de suivi sera rédigé par la société pour l'exercice 2025.

LA PROVIDENCE